



Maisons-Alfort, le 25 Février 2010

LA DIRECTRICE GENERALE

AVIS

**de l'Agence française de sécurité sanitaire des aliments
relatif à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché
de la préparation phytopharmaceutique
BUREX 430 DKV**

L'Agence française de sécurité sanitaire des aliments (Afssa) a accusé réception d'un dossier, déposé par **OXON ITALIA S.p.A.**, relatif à une demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation **BUREX 430 DKV** détenue par **UNITED PHOSPHORUS LTD**.

Considérant l'attestation de transfert fournie par **CEREXAGRI/UNITED PHOSPHORUS LTD** ;

Considérant que cette préparation a une autorisation de mise sur le marché, n° 9900329, en cours de validité jusqu'au 31 décembre 2010 ;

Considérant la fourniture d'attestation de fourniture et d'approvisionnement entre **UNITED PHOSPHORUS LTD** et **OXON ITALIA S.p.A** ;

L'Afssa émet un avis favorable à la demande de transfert de l'autorisation de mise sur le marché de la préparation BUREX 430 DKV, présentée par OXON ITALIA S.p.A.

Marc MORTUREUX

Mots-clés : BUREX 430 DKV, PTRS